



Stage de base

Durée : 3 jours

Présentiel

(Paris)



## Prérequis

Etre appelé à gérer les dossiers d'allocations chômage via le progiciel Galpe et avoir déjà participé à un stage juridique de base



## Public destinataire

Gestionnaires RH appelés à gérer les dossiers d'allocations chômage



## Votre formateur

Expert métier et spécialiste du logiciel Galpe



## Pédagogie

- Recueil des attentes des participants en début de session
- Explications théoriques et pratiques par le formateur
- Traitement de dossiers, résolutions de problèmes



## Modalités d'évaluation

Mise en pratique de cas théoriques sur un espace de formation dédié



## Sessions en présentiel

Durée : 3 jours

- Du 17 au 19 octobre 2023
- Du 12 au 14 décembre 2023



## Tarif

1470,00 € Net/Personne - Déjeuner inclus  
(Exonération TVA)



## Inscriptions

Séverine Gauthier

Par mail : [formation@info-decision.fr](mailto:formation@info-decision.fr)

Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur  
[www.info-decision.fr](http://www.info-decision.fr)

## Objectif

Maîtriser l'utilisation de Galpe pour la gestion des dossiers relevant du règlement général de l'assurance chômage applicable depuis le 1er octobre 2021

## Problématique de la formation

Malgré une méthode de saisie très proche de celle imposée par la réglementation, une formation à Galpe reste nécessaire afin d'en exploiter toutes les possibilités.

Le progiciel Galpe apporte des solutions aux problèmes de gestion rencontrés au quotidien. Le traitement des rappels, acomptes et autres régularisations auxquelles il est difficile d'échapper en chômage sont intégrés.

## Programme

### 1 - Ergonomie générale du progiciel

- Profils et droits
- Aide juridique et aide à la manipulation
- Zones de saisies obligatoires ou facultatives, zones non saisissables
- Listes déroulantes enrichies, paramétrables ou fermées
- Editions - Conservation et accès aux historiques

### 2 - L'attribution des droits en admission, en reprise et en rechargement avec les modalités du 1er octobre 2021

- Vérification des conditions d'attribution des allocations
- Détermination automatique de l'organisme débiteur
- Calcul des droits : durée d'indemnisation et allocation journalière
- Calcul du point de départ de l'indemnisation chômage

### 3 - Cas particuliers

- Exercice du droit d'option pour les apprentis et autres allocataires
- Révision du droit après une perte d'activité conservée

### 4 - La gestion mensuelle de l'indemnisation et des paiements

- Gestion avec et sans événements variables
- Calculs automatiques de rappels après modifications des droits (re-calculation de paye)
- Gestion :
  - Des acomptes, des rappels des trop-perçus
  - de l'activité reprise salariée
  - de l'A.R.E.F.
  - de l'activité reprise non salariée
- Clôture des paiements

### 5 - Production des éditions

- Notifications et pièces administratives, pièces expédiées aux allocataires, justificatifs - récapitulatifs - bilans, journaux de paiements, de cotisations et de virements, listes - statistiques, déclarations annuelles

- 6 - Cas pratique
- 7 - Paramétrage fonctionnel
- 8 - Questions diverses
- 9 - Evaluation de la prestation de formation